



Adoption par le conjoint de mon ex femme

Par **ouioui1980**, le **23/09/2010 à 17:24**

Bonjour, je suis divorcé et j'avais deux enfants que je ne vois plus. Mon ex femme veut faire adopter les enfants par son nouveau compagnon et ainsi que j'arrête de payer la pension alimentaire. Elle m'a dit qu'elle avait vu son avocat et que je serai contacté en septembre et convoqué au tribunal. Je n'ai appelé l'avocat qui s'est occupé de notre divorce pour lui stipuler mon changement d'adresse et il m'a dit qu'il n'a pas de notion de cette procédure. Elle a pu faire appel à un autre avocat sauf qu'elle peut aussi me mener en bateau. Comment je peux savoir si la procédure est lancée? Comment se déroule ce genre de procédure? Merci par avance pour votre soutien et vos réponses.

Par **mimi493**, le **23/09/2010 à 17:48**

Il est impossible que vos enfants soient adoptés si vous n'avez pas donné votre consentement PREALABLE à faire devant notaire ou au greffier du TGI en présentant les documents d'identité et d'état-civil requis. Il n'y a pas de convocation. PS : "J'avais deux enfants" ... pour vous ils sont morts, quelle horreur, pauvres gosses

Par **ouioui1980**, le **23/09/2010 à 18:27**

Il faut donc que je me présente au tribunal? Lequel celui le plus près de chez moi? Les enfants ne sont pas morts mais plus dans ma vie du tout de plus je ne suis pas le père biologique bref histoire compliquée mais j'avoue je me suis mal exprimé

Par **mimi493**, le **23/09/2010** à **18:35**

Il faut qu'il y ait volonté d'une adoption par le conjoint de la mère. Tant que ce n'est pas plus qu'un projet en l'air, qu'on ne vous envoie aucun papier, c'est que rien n'est en route.

Par **ouioui1980**, le **23/09/2010** à **18:46**

D'accord qui va m'envoyer des papiers